TP ENSEA 2023-2024 01/10/2024



1. Introduction

WebReport est un système informatique permettant de faciliter le suivi de projet pour une petite PME d'imprimerie. Ce système n'a pas pour objectif d'organiser la planification des projets.

Ce système se propose de remplacer une gestion manuelle jugée non performante car :

- Les différents acteurs de l'entreprise ne disposent des informations que sous formes de listing. Ceci les
 oblige à ressaisir des informations que d'autres ont soit déjà saisi, soit fourni sous forme manuscrite.
- Le circuit « papier » étant long, les informations mensuelles ne sont disponibles que 15 jours à 3 semaines après les premières saisies. Le pilotage des projets n'est donc pas très optimisé!

2. Les différents utilisateurs

- L'ensemble du personnel de l'entreprise,
- Les responsables « métier »,
- > Les responsables de lot,
- Les responsables de projet,
- Le superviseur de WebReport.

3. Le personnel « classique »

L'ensemble du personnel de l'entreprise doit indiquer en fin de période le temps passé par lots. WebReport se propose d'offrir une interface conviviale et intuitive afin qu'il ne soit pas nécessaire de former tout le personnel. De plus, l'entreprise ne souhaite pas installer des postes supplémentaires afin que le personnel fasse ses saisies. La saisie doit pouvoir être réalisée à partir de n'importe quel poste de l'entreprise. Il n'est bien entendu pas inutile de préciser que le parc informatique est hétérogène (station de travail sous différent UNIX/LINUX, PC sous Windows 10, Tablettes sous Androïd).

L'entreprise recommande fortement d'avoir une IHM de saisie sous un Navigateur Web. Bien entendu, un contrôle d'accès est nécessaire.

Afin de faciliter la saisie, l'utilisateur devra disposer des activités sur lesquelles il a le droit de travailler. De plus, le nombre d'unités de temps possible pour la période devra être rappelé. Attention, il n'a accès qu'au libellé de l'activité et non pas aux données liées à cette activité.

La seule information disponible pour un employé classique, concerne ses saisies.

NOTA 1 : Les responsables « métier », les responsables de lot, les responsables d'affaire sont également assujettis à ces saisies périodiques.

NOTA 2 : Le superviseur et/ou le responsable métier peut modifier des données saisies. Toutefois, une trace doit subsister de ces modifications : dernière date de modification et auteur de la modification. Cette modification peut intervenir alors qu'aucune saisie initiale n'a eu lieu. Cette fonctionnalité n'est pas obligatoire dans la première version du système.

4. Les responsables « métier »

Les responsables « métiers » doivent avoir une visibilité sur le temps passé par leurs subordonnés. Un système de validation des saisies peut-être envisagé, mais ce n'est peut-être pas obligatoire dans une première version.

Un responsable « métier » peut consulter les informations concernant ses subordonnés.

5. Les responsables de projet

Un projet se compose de différents lots. Un lot ne peut appartenir qu'à un projet. Le responsable projet doit pouvoir créer des lots. A la création d'un lot, il renseigne les dates de début et de fin ainsi que le budget prévisionnel. Dans une version ultérieure du système, toutes modifications de ces éléments doivent être enregistrées afin qu'un rapport puisse être élaboré à la demande.

Le responsable de projet peut clôturer un lot. Il n'est plus possible de faire des saisies relatives à un lot clôturé. Un projet est clôturé lorsque tous ces lots sont clôturés.

Le responsable projet dispose de toutes les informations concernant son projet.

6. Les responsables de lot

Un lot se compose de différentes activités. Une activité ne peut appartenir qu'à un lot. Le responsable de lot doit pouvoir créer des activités. A la création d'une activité, il renseigne la date de début prévisionnelle, celle de fin prévisionnel ainsi que le budget prévisionnel. Dans une version ultérieure du système, toutes modifications de ces éléments doivent être enregistrées afin qu'un rapport puisse être élaboré à la demande.

Le responsable de lot peut clôturer une activité. Il n'est plus possible de faire des saisies relatives à une activité clôturée.

Dans une version future du système, en plus de sa propre saisie de temps passé (voir le paragraphe 3), le responsable de lot se devra de renseigner les éléments de pilotage de son lot pour chaque période. Les éléments de pilotage sont :

- L'avancement technique pour chaque activité à la fin de la période (en unité de temps et en débours)
- Le reste à faire jusqu'à terminaison de l'activité
- Les changements de planning.

Un responsable de lot à accès à toutes les informations concernant les lots dont il a la charge.

NOTA 3 : Un responsable de lot a la possibilité de ne pas créer d'activité dans son lot, dans ce cas il existe une activité par défaut qui a les attributs définis lors de la création du lot par le responsable projet (dates prévisionnelles, budget prévisionnell).

7. Le superviseur

Comme son nom l'indique, il voit tout, il sait tout et en plus il peut tout modifier... C'est lui qui créé le projet et affecte un responsable de projet.

8. Points à prendre en compte

- 1 A chaque activité doit correspondre une CI unique et une description textuelle. La description textuelle doit comprendre au moins 30 caractères. Cette description devra apparaître dans certains écrans de saisie lorsque nécessaire afin d'éviter les ambiguïtés.
- 2 La nomenclature des CI doit être de la forme PPPP-LL-AAAA où : PPPP identifie le projet, LL est un nombre identifiant le lot et AAAA un texte identifiant une activité.
- 3 Avant transmission d'une saisie, il sera demandé une confirmation à l'opérateur.
- 4 Le système devra pouvoir gérer au moins 500 employés, en effet il faut garder la trace des personnes qui ont quitté l'entreprise.
- 5 Le système doit pouvoir gérer au moins 150 projets « non clôturés ». On admet que la consultation d'informations relatives à un projet clôturé ne soit pas immédiate, afin de favoriser les temps d'accès aux projets en cours.
- 6 Un projet doit pouvoir être découpé en au moins 50 lots de travaux.
- 7 Un lot doit pouvoir être décomposé en au moins 50 activités.
- Lorsque l'on parle de budget, cela se décompose en deux entités distinctes : 1) des unités de temps (par exemple des heures) ; 2) des coûts (par exemple en Euro).